

Image not found or type unknown



condamnée à payer mes frais d'avocat

Par **audoise011**, le **08/02/2017 à 20:26**

Bonsoir,
Voilà, il y a 3 ans un jeune homme m'a volontairement renversée avec sa voiture, j'ai eu 13 jours d'I.T.T.
Après trois reports d'audience, ce jeune a été jugé et condamné. Le souci c'est que j'ai payé mon avocat près de 3 000 euros et le juge a dit 1 000€ car c'était mon choix de prendre cet avocat. ?? !!! Je me sent lésée, condamnée moi aussi alors qu'une vidéo montre tout ce qui s'est passé. Nous sommes dans un pays libre, mais visiblement je n'ai pas la liberté de choisir un avocat, la liberté s'arrête à ce tribunal.
Je ne veux pas faire appel car je n'ai plus les moyens de payer mon avocat, j'ai peur de perdre plus de temps, d'argent et la santé compte aussi.
Que puis-je faire comme démarche pour au moins récupérer mes frais d'avocat ?
Par moment, je regrette vraiment d'avoir déposé plainte, je me sent puni par la justice.

Par **amajuris**, le **08/02/2017 à 20:30**

bonjour, rnvous pouviez faire appel du jugement si celui-ci ne vous convenait pas.rnle remboursement des frais de procédure n'est pas une obligation.rnje suppose que vous avez touché des dommages et intérêts.rnsalutations

Par **Visiteur**, le **08/02/2017 à 20:44**

bonsoir
Vous avez donc retrouvé le coupable (votre question de 2014)?
Pour l'avocat pouvez vous expliquer mieux ces 1000€?, car si vous souhaitez que votre adversaire vous rembourse ces frais, il faut que votre avocat le demande lors du procès au titre de l'article 700

du Code de procédure civile.rnY a-t-il eu refus de ce juge ?

Par **SJ4**, le **08/02/2017 à 22:21**

bonjour,rnc'est du pénal, donc pas l'article 700.rnrnvous pouviez effectivement choisir de ne pas prendre un avocat. les condamnations à payer les frais de la partie civile sont la plupart du temps faibles, inférieures au cout réel. il fallait donc choisir un avocat moins cher ou ne pas en prendre si vous jugiez qu'il n'apporte pas suffisamment pour justifier son cout.

Par **audoise011**, le **09/02/2017 à 11:31**

Bonjour,rnOui, il y a eu refus du juge. Un avocat moins cher !!! pour dire cela, inutile de me répondre. J'ai pris cet avocat car il m'avait été recommandé. rnChacun pourra dire ce qu'il veut, une personne qui aurait pu mourir dans cet acte volontaire ne mérite pas en plus d'être sanctionnée par une telle décision de justice. Je suis victime deux fois. J'ai confiance en la justice mais je ne la comprends pas. J'ai bien compris que je dois me débrouiller par moi-même.